

SALAIRES

	Grille CSF 1er janvier 2020	Evolution au 01/03/2020	Grille CSF au 01/03/2020	Evolution au 01/10/2020	Grille CSF au 01/10/2020	Evolution Cumulée
EC1A	1616,50	0,00	1616,50	0,00	1616,50	0,00 %
EC1B	16,16,50	0,00	1616,50	0,00	1616,50	0,00 %
EC2A	1616,50	1,30	1637,51	0,50	1645,70	1,806 %
EC2B	1623,17	1,60	1649,14	0,51	1657,55	2,118 %
EC3A	1628,49	1,40	1651,28	0,50	1659,54	1,906 %
EC3B	1651,84	1,45	1671,66	0,50	1680,02	1,716 %
EC3C	1663,06	1,00	1686,34	0,50	1694,78	1,907 %
EC4A	1656,84	1,30	1678,38	0,50	1686,77	1,806 %
EC4B	1744,81	1,35	1768,37	0,50	1777,21	1,857 %
EC4C	1791,68	1,00	1809,59	0,50	1818,64	1,504 %

Proposition d'augmentation de salaire garantie de 1,5% au 1^{er} mars et 0,5% au 1^{er} octobre.

Soit + 2,118 % pour les EC2B au cumul

ANCIENNETE

- *Passage au niveau 3C pour les employés commerciaux niveau 3B après 20 ans d'ancienneté.*
- *Création d'un nouveau palier à 25 ans pour la prime vacances :*
 - Année d'acquisition de la condition d'un an (année N) : 100€
 - Année N+1 : 100€
 - Année N+2 : 25 % d'1/2 mois de salaire de base
 - Année N+4 : 50 % d'1/2 mois de salaire de base
 - Année N+5 : 105 % d'1/2 mois de salaire de base
 - Année N+9 : 120 % d'1/2 mois de salaire de base
 - Année N+15 et suivant : 125 % d'1/2 mois de salaire de base
 - **Après 25 ans d'ancienneté (Année N+24) : 130% d'un ½ mois de salaire de base**



NAO 2020

Les dernières propositions de la direction

MESURES SOCIALES

- **Extension de la remise sur achat aux magasins franchisés sous enseigne « Market » ou Carrefour Market.**
- **Augmentation de 50€ des tickets CESTU (soit garde d'enfant pour les salariés ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 350€ au lieu de 300€ aujourd'hui. Pour les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté : 550€ au lieu de 500 aujourd'hui).**
- **Extension de la possibilité pour les EC4 de participer aux opérations de fermeture des magasins dont le CA est inférieur à 12 millions € annuel (contre 8 millions € ce jour).**
- **Revalorisation de la prime d'ouverture et de fermeture des EC4 : 60€ au lieu de 50€ ce jour.**
- **Mesure d'aide à l'obtention du permis de conduire pour les apprentis, avec une prise en charge à hauteur de 300€ brut.**
- **Versement de 75% de la prime vacances début juin, le solde étant versé avec la paie du mois de juin.**
- **Création d'un guide d'accompagnement à la création du Compte Personnel de Formation et au transfert des droits DIF à destination de l'ensemble des salariés.**
- **Création d'un CQP Primeur avec l'obtention d'une prime de 170€ brut en cas de réussite et passage au niveau 3C si le poste occupé est au rayon Fruits et Légumes**
- **Maintien du budget du fonds de Solidarité : 260 000€ (220 000€ consacrés aux dossiers de la Commission et 40 000€ pour des cas particuliers ne répondant pas au paiement de dette spécifique et validés par la Commission.**

Encadrement

- Revalorisation de la prime vacances des Cadres et Agents de Maîtrise, à compter du 1^{er} juin 2020, en tenant compte du montant de l'augmentation de la grille des salaires minima de l'encadrement.
- Mise en place d'un budget de 75 000€ pour l'année 2020 pour réduire les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes.
- Pour l'année 2020, la direction propose que les Entretiens Compétence et Carrière (ECC) de l'encadrement soient réalisés avant le 30 avril.
- Revalorisation de la prime d'astreinte de l'encadrement : 60€ au lieu de 55€ ce jour.
- Rédaction et diffusion d'une Charte sur la bonne utilisation du téléphone portable sur le 1^{er} semestre 2020.

NIVEAU	Grille au 01/01/2020	Evolution	Grille au 01/01/2020
5A	2091	1,50%	2122
5B	2104	1,50%	2136
6A	2211	1,50%	2244
6B	2224	1,50%	2257
7A	2566	1,50%	2604
7B	2661	1,50%	2701
8	3468	1,50%	3520
8 (après 3 ans dans le niveau)	3598	1,50%	3652